



Circulaire n° 3984

# Circulaire

aux administrations communales

**Objet :** Lancement du « Pacte Climat 2.0 »

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe une circulaire de Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable concernant le sujet sous rubrique.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding



Luxembourg, le 2 avril 2021

Aux administrations communales  
du Grand-Duché de Luxembourg  
Mesdames et Messieurs les Bourgmestres

**Objet :** Circulaire – Lancement du « Pacte Climat 2.0 »

Madame la Bourgmestre,  
Monsieur le Bourgmestre,

Face aux objectifs ambitieux en matière de climat et d'énergie auxquels le Luxembourg a souscrit dans le cadre de son Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) et vu le succès du « Pacte Climat 1.0 » grâce à l'engagement exemplaire des communes, le gouvernement a pris la décision de prolonger et de renforcer la collaboration entre l'Etat et les communes sous la forme d'un « Pacte Climat 2.0 ».

Au regard des défis actuels liés à la crise climatique, l'objectif du « Pacte Climat 2.0 » est de permettre à vos communes de progresser dans votre engagement par le biais d'un catalogue de mesures retravaillé ainsi qu'une meilleure quantification de vos résultats notamment sur base d'indicateurs. Ensuite, le « Pacte Climat 2.0 » tend à améliorer le cadre opérationnel des communes à travers une extension et un élargissement thématique de l'offre au niveau des conseillers climat ainsi que le développement de nouveaux outils pour les communes.

Finally, élément clé de la transition vers une société plus résiliente, la participation citoyenne ainsi que celle des entreprises et autres acteurs locaux et régionaux sera davantage encouragée au niveau local et régional. Il est indispensable de vous soutenir dans votre engagement dans ce contexte par le biais notamment des activités des organisations partenaires CELL, Ëmweltberodung Lëtzebuerg, IMS et Klima-Bündnis Lëtzebuerg.

Le projet de loi n°7653 portant création d'un pacte climat 2.0 avec les communes et portant modification de la loi modifiée du 15 décembre 2020 relative au climat et modifiant la loi modifiée du 31 mai 1999 portant institution d'un fonds pour la protection de l'environnement, déposé le 25 août 2020 étant actuellement sur la dernière ligne droite de la procédure législative, je me permets de vous informer par la suite sur les prochaines étapes du lancement du « Pacte Climat 2.0 ».

Afin de préparer le lancement du « Pacte Climat 2.0 », myenergy, gestionnaire national du Pacte Climat, vous enverra prochainement un courrier avec les documents suivants :

1. Une version prête à signer du contrat « Pacte Climat 2.0 » pour votre commune comprenant une clause spécifique permettant de procéder dès à présent à la signature du contrat, en attendant l'entrée en vigueur de la loi précitée.



2. Une liste ainsi que des fiches de présentation des conseillers climat de base disponibles pour les communes qui décident de recourir aux services d'un conseiller externe géré par myenergy.

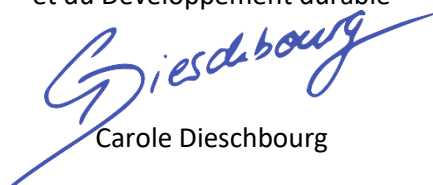
Après réception du contrat « Pacte Climat 2.0 » signé, myenergy procédera à la répartition des missions des conseillers climat de base externes sur base de vos préférences dans le cadre d'une démarche prédéfinie. L'attribution des missions ponctuelles des conseillers climat spécialisés en économie circulaire et en rénovation énergétique se fera par le biais d'une démarche séparée dont les détails vous seront indiqués par myenergy. Veuillez noter qu'en vue d'une collaboration régionale renforcée, vous avez la possibilité de collaborer avec d'autres communes sur le plan régional en partageant p.ex. le même conseiller climat.

Dans un souci de vous offrir un meilleur encadrement au niveau des activités de communication, le nouveau site Internet [www.pacteclimat.lu](http://www.pacteclimat.lu) est désormais en ligne. Cette plateforme permet de découvrir toutes les facettes du Pacte Climat, les activités des organisations partenaires ainsi que prochainement aussi une version digitale de l'aide à la mise-en-œuvre (cf. version PDF en annexe).

Finalement, les efforts des communes jouent un rôle crucial dans la protection du climat. Les leviers dont vous disposez dans la mise-en-œuvre du « Pacte Climat 2.0 » ensemble avec vos citoyens, entreprises et initiatives locales permettent de contribuer d'une manière significative à la transition vers une société neutre en carbone et plus résiliente. Je tiens à vous remercier déjà aujourd'hui pour votre engagement.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable



Carole Dieschbourg

